

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Céline TONOT	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nadjoua BELHADEF	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Soutien aux clubs professionnels - SASP Dijon Bourgogne Handball - Dijon Métropole Handball - Aide complémentaire exceptionnelle - Avenant n°1

Les dispositions combinées des articles L.113-2 et suivants et des articles R 113-1 et suivants du Code du sport autorisent les sociétés sportives professionnelles à recevoir des subventions publiques dès lors qu'elles exercent des missions d'intérêt général.

Les actions développées par la SASP Dijon Bourgogne Handball (Dijon Métropole Handball) s'inscrivent dans ce cadre.

Aussi, les excellents résultats sportifs obtenus lors de cette saison sportive par l'équipe du Dijon Métropole Handball ont suscité un fort engouement autour de la pratique du hand-ball ainsi qu'une notoriété des joueurs, entraîneurs et dirigeants sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations reçues de différents canaux par le club, il est proposé de modifier, par avenant ci-joint, la convention fixant les relations entretenues par Dijon Métropole avec cette entité et de lui accorder au titre des missions d'intérêt général la somme de 556 000 €.

Le soutien financier apporté au bénéfice de la SASP Dijon Bourgogne Handball (Dijon Métropole Handball), par l'ensemble des collectivités territoriales, se conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 8 décembre 2022 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général entre Dijon Métropole et la SASP Dijon Bourgogne Handball (Dijon Métropole Handball), portant l'octroi d'une subvention à 556 000 € pour la saison 2022-2023;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2023.

SCRUTIN POUR : 32 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN